



**Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne**  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

---

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

### **RÈGLEMENT # 304-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance ordinaire tenue le 9 février 2026 un règlement portant le numéro 304-26 abrogeant le règlement numéro 259-22 et édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**QUE** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sca.quebec](http://www.sca.quebec). Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 107, aux heures régulières de bureau.

Donné à Sainte-Christine-d'Auvergne, ce 20 février 2026.

---

Stéphane Genois  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 20 février 2025 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 20 février 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

---

Mélanie Bourgeois  
Adjointe à la direction et assistante-greffière